

de
PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant Trois tableaux
anciens offerts en vente par
M^r M. Lefebvre, à S^t Gilles

No 1005

1005 m. m. 26 febre. - Exis tabl. anciens.

Bruxelles, le 26 juin 1866

N^o

1005.

Monsieur,

Je regrette de devoir vous
informer, en réponse à votre lettre
du 25 mai d^r, que la Commission
administrative a décidé qu'il n'y
avait pas lieu d'acquiescer pour
le cession de l'Etat les trois tableaux
anciens que nous vous soumettons
à son examen.

Je vous envoie donc ces
ouvrages à votre disposition
et vous prie, Monsieur d'agréer
l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Secrétaire
V. Stievenart

Monsieur M. M. Lefebvre,
5. Rue Caennarts
à St-Gilles.

Trois tableaux mentionnés ci-dessus.

Je vous prie d'agréer

V^r

Bruxelles le 28 juin 1866. V. Stievenart

Paris. 26 June 1866.

à M^{rs} M. M. Lefebvre
5. Rue Coenraets
à St. Gilles.

M^r.

Je regrette de devoir vous
enformer en réponse à votre lettre
du 2^e Mars de que la Com^{te} de
a décidé qu'il n'y avait pas
lieu d'acquiescer pour le présent
de l'Etat les trois tableaux
concernant que vous avez soumis
à son examen.

Je conserve en conséquence
ces ouvrages à votre disposition
sans préjudice, M^r, d'agréer l'af.
de ma Com^{te} distinguée.

Le Secrétaire
V^l

A Monsieur Le Président & Membres De la commission
du musée de peinture à Bruxelles

Messieurs,



Étant décidé à aller demeurer en France
d'ici à peu de temps, j'ai l'honneur de soumettre à votre
examen, trois tableaux anciens d'une valeur sérieuse pour
être acquis par le Gouvernement Belge

Ces tableaux sont:

- 1^o Le sommeil de l'enfant Jésus par Ant. Van Dyck
- 2^o Une grizaille représentant le triomphe de l'église par
J. J. Rubens
- 3^o Un paysage avec figures & animaux par David Teniers

Je laisse à votre appréciation Messieurs, l'éva-
luation de ces œuvres remarquables pour que vous fixiez
le prix auquel le Gouvernement voudrait les acquies.

Il est entendu que toute facilité de paiement
serait accordée.

Entretenez-m'en agréer Messieurs l'assurance
de ma haute considération.

M. M. Lejeune

5, rue Coenraets
à St-Gilles

St-Gilles le 29 mai 1866